

# LA PRÉSENCE MILITAIRE SUISSE EN PROVENCE AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1792)\*

## LES TROUPES SUISSES CAPITULÉES AU SERVICE DU ROI

A la fin de l'Ancien Régime, plus de 14.000 hommes répartis essentiellement sur 12 régiments suisses servaient la monarchie capétienne en vertu d'un traité d'alliance régulièrement renouvelé. La quasi totalité des régiments avait fait l'objet d'une capitulation, c'est-à-dire d'un accord d'Etat à Etat, stipulant les droits et devoirs des parties contractantes. Les troupes suisses capitulées formaient par conséquent un corps particulier et nettement privilégié par rapport aux autres troupes tant françaises qu'étrangères.

Pour comprendre la place tenue par les Confédérés sur le sol français, il est indispensable d'insister sur le fait que cette présence militaire suisse en France dépassait la simple utilisation de mercenaires étrangers. Ces troupes auxiliaires faisaient partie intégrante du précieux et complexe système d'alliance pluriséculaire qui unissait la France au « Corps Helvétique ». Les dirigeants révolutionnaires eux-mêmes conservèrent, le plus longtemps pos-

---

(\*) Abréviations :

AC : Archives communales ; ACV : Archives Cantonales Vaudoises ; AD : Archives départementales ; AN : Archives nationales, Paris ; AAEP : Archives des Affaires Etrangères, Paris ; BM : Bibliothèque municipale ; SAB : Staatsarchiv Bern ; SAS : Staatsarchiv Solothurn ; SHAT : Service historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes.

sible, ce gage de bonne volonté suisse à l'égard de la France et il fallut l'irréparable rupture du 10 août pour que les régiments suisses soient licenciés.

En 1789, les troupes suisses sont surtout concentrées dans les provinces du nord et du nord-est de la France, prêtes à intervenir pour soutenir le pouvoir royal qui dispose, pour parer au plus pressé, du régiment des Gardes-Suisses, l'élite des régiments de la Nation alliée. Mais comme en dehors de Paris, il faut bien s'assurer des plus grandes villes du Royaume, Lyon et Marseille, des régiments suisses vont prêter main forte aux autorités constituées, formant bien souvent l'ultime argument des agents du pouvoirs royal dans ces provinces sensibles.

Si la Provence se trouva prise, selon la formule de Michel Vovelle « entre fureurs et consolidations »<sup>1</sup>, l'on peut dire que les Suisses qui devaient contribuer à la consolidation des institutions vont entretenir la fureur.

#### L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT D'ERNST EN PROVENCE

Régiment bernois et protestant, le régiment d'Ernst, (1<sup>er</sup> Régiment suisse ou 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie) créé en 1671 par Jean-Jacques d'Erlach, portait le nom de son colonel-proprétaire qui était, depuis le 24 novembre 1782, le maréchal de camp Beat Rodolphe d'Ernst (1733-1818), de Berne. Si les Français le désignent familièrement sous l'appellation d'Ernest nous persisterons ici à le nommer Ernst, conformément au vieux nom de famille bernois von Ernst. En l'absence du colonel qui vivait à Berne, le commandant effectif était le lieutenant-colonel vaudois Louis-Rodolphe Olivier (parfois appelé d'Olivier) secondé par le major bernois Beat-Ludwig de Wattenwyl, (nom francisé en Watteville) de Loins (1741-1825).

Le 7 avril 1789, le roi ordonne le transfert du régiment d'Ernst de Corse, où il stationnait depuis le 13 avril 1784, à Toulon. Le 1<sup>er</sup> bataillon débarqua le 13 mai et rejoignit le 20 les environs immédiats de Marseille, où le régiment avait déjà séjourné de 1778 à 1783<sup>2</sup>. Deux jours auparavant Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman (1727-1807), lieutenant-général de Provence, avait dû affronter une émeute dans la troisième ville du royaume. Le 25 mai, le second bataillon quitte Saint-Florent, n'atteint Toulon que le 12 juin et arrive aux abords de Marseille le 17<sup>3</sup>.

Les Suisses furent d'abord cantonnés dans les faubourgs de Marseille

1. Dans Edouard BARATIER (dir.), *Histoire de la Provence*, Toulouse, 1969, p. 402.

2. SHAT, A 4/55.

3. ACV, B 07.

et logés chez des particuliers, ce qui n'alla pas sans peine. Une maison se louait aux Suisses 450 livres par an.

PREMIERS AFFRONTLEMENTS ENTRE SUISSES ET MARSEILLAIS :  
L'AFFAIRE DU 19 AOÛT 1789

Les Suisses vont être les témoins et acteurs privilégiés de la lente et inexorable désagrégation du pouvoir royal en Provence. Les mouvements du régiment d'Ernst vont rythmer ce reflux.

Le 19 août 1789, le comte de Caraman et son fils le chevalier de Damas sont obligés de s'enfuir face au soulèvement pour rejoindre au galop le régiment d'Ernst campé près de la porte de Rome. Le prétexte était tout trouvé pour que les Suisses puissent faire leur entrée en ville de Marseille, le 19 août 1789, alors que « depuis cent vingt neuf ans pas un soldat n'était entré dans Marseille sans son aveu »<sup>4</sup>.

Avec l'aide des dragons, les Suisses vont vigoureusement rétablir l'ordre et inaugurent ainsi dans la violence près de trois années de rapports conflictuels avec le peuple marseillais<sup>5</sup>.

La mission du régiment d'Ernst, dès son entrée en ville de Marseille, fut de maintenir l'ordre et d'empêcher le pillage. Le 20 août, les troupes dispersèrent les ouvriers venus réclamer l'élargissement des prisonniers, ce qui valut au régiment suisse d'être félicité le 22 août par les notables de Marseille, maire et échevins en tête<sup>6</sup>.

Le 8 décembre 1789, plusieurs centaines de citoyens menacèrent le poste des Suisses à la citadelle Saint-Nicolas, occupé par 24 d'entre eux<sup>7</sup>. Les assaillants furent repoussés à coups de baïonnettes et deux d'entre eux furent tués, tandis qu'un officiers et quelques soldats étaient blessés par des jets de pierre, ce qui entraîna la mise en place par les échevins de la loi martiale<sup>8</sup>.

4. C. LOURDE, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence depuis 1789 jusqu'au Consulat*, Marseille, 1838-1839, I, p. 99-100.

5. Cf. BM, Marseille, collection Bouillon-Landais. Voir aussi l'article du baron de VITROLLES : « Le régiment d'Ernst, en Provence au début de la Révolution française » in *Revue VERSAILLES*, n° 53-54, 4<sup>e</sup> trimestre 1973, 1<sup>er</sup> trimestre 1974, p. 27-39. Voir aussi l'ouvrage d'Adolf POCHON : *Das Berner Regiment von Erlach in Kgl. Französischem Dienst, 1671-1792*. Bern, s.d.

6. SAB, BI 39, Fol. 53.

7. AN, Paris, DXXIX 57, M. de Bournissac aux députés de l'Assemblée Nationale, 9 décembre ; DXXIX, 58, plainte du procureur du roi auprès du siège prévôtal. A.D. des Bouches-du-Rhône, C 1261 ; M. de Caraman aux commissaires des communautés, 10 décembre ; AC, Marseille, registre de correspondance commencé le 8 septembre 1789 et terminé le 4 janvier 1790.

8. C. LOURDE, *Histoire de la Révolution...*, p. 130-131. Voir la lettre du lieutenant-colonel d'Olivier à Berne, 10 août 1789. SAB, B I 39, fol. 126.

Le régiment suisse tenta bien d'amadouer les Marseillais. Ainsi, le 17 décembre 1789, le lieutenant-colonel d'Olivier informa le maréchal de camp d'Ernst qu'une sentinelle, attaquée par 6 à 7 hommes, s'était défendue en tuant deux agresseurs. L'un d'entre eux laissait une veuve et 5 enfants « dans la plus grande misère ». Contre toute attente les officiers suisses « unanimement ont décidé de donner de la petite caisse 25 louis à ces pauvres infortunés »<sup>9</sup>. L'accalmie qui suivit fut de courte durée.

### LA VOLONTÉ MARSEILLAISE D'ÉLOIGNER LES TROUPES

René Moulinas a écrit que jusqu'en 1790, les pôles de résistance sur lesquels les émigrés et leurs chefs, le comte d'Artois et le prince de Condé, croyaient pouvoir s'appuyer « furent emportés comme fétus de paille par la force du mouvement patriote »<sup>10</sup>. On peut en excepter les Suisses qui parvinrent à se maintenir jusqu'en février 1792.

Contrairement à « toute la bonne bourgeoisie [qui] paraît désirer de nous conserver dans leur ville » écrira le major Olivier aux autorités bernoises<sup>11</sup>, le but permanent devenu presque une obsession des patriotes et des gardes nationaux Marseillais sera l'éloignement de ces troupes, dont le maintien allait provoquer des incidents de plus en plus graves. Le 24 février 1790, le Conseil municipal demande unanimement le retrait des troupes « entrées dans la ville de Marseille le 19 août dernier », qui en plus d'être onéreuses sont devenues inutiles du fait de la création d'une garde nationale, instituée en février 1790<sup>12</sup>.

### LES EFFORTS DES SUISSES POUR QUITTER MARSEILLE

Le commandant du régiment n'avait de cesse d'évoquer dans sa correspondance avec Berne la « situation fâcheuse où se trouve le régiment »<sup>13</sup>. De leur côté, les autorités bernoises ne ménageaient guère leurs efforts pour retirer leur régiment de cette zone dangereuse.

9. SAB, B I 39, fol. 125.

10. René MOULINAS, « Le Sud-Est », *La Contre-Révolution. Origine, Histoire*, dir. Jean TULARD, Paris, 1990, chap. 11, p. 234-261.

11. SAB, B I 39, fol. 131.

12. Cf. A.C., Marseille, D 1 D8.

13. SAB, B I 39, fol. 126. Lettre du 4 mai 1790.

Le 10 mai 1790, l'avoyer et le Conseil secret (gouvernement) de Berne envoient au ministre des affaires étrangères Montmorin une lettre où ils insistent sur « la situation infiniment pénible où se trouve le régiment d'Ernst à Marseille, depuis les derniers événements arrivés dans cette ville » : « *La fermentation qui règne, les exemples journaliers de la plus grande indiscipline militaire, et les séductions de tout genre auxquels il est sans cesse exposé, nous laissent prévoir la ruine totale de ce régiment du canton, le plus ancien de la Nation en France, s'il restait plus longtemps dans cette garnison. Il y est d'ailleurs absolument inutile au service du Roi* »<sup>14</sup>.

En transmettant à son collègue de la guerre la copie de la lettre de Berne, Montmorin demanda la résolution du roi « pour concilier dans cette occasion le bien de son service avec les égards que méritent d'anciens alliés de sa couronne »<sup>15</sup>. Le comte Louis-Augustin d'Affry, l'administrateur des troupes suisses et grisonnes, entreprit la même démarche auprès de la Tour du Pin, qui lui répondit le 29 mai : « *Quant au régiment d'Ernest qui demande à sortir de Marseille, comme il n'y a point d'autres destinées à la garde des forts de cette ville que ce régiment, vous jugez bien qu'il ne peut pas être question de le retirer actuellement & la prudence exige même qu'il y reste afin de prévenir de nouveaux malheurs qui seraient à craindre si l'on y faisait rendre un autre régiment* »<sup>16</sup>.

Une réponse allant dans le même sens fut transmise à Montmorin, le roi étant « disposé à donner une autre destination à ce régiment aussitôt que les circonstances pourront le permettre ».

En réponse à l'intervention du 10 mai 1790, de l'avoyer de Berne auprès de d'Affry et de Montmorin, ce dernier répondit catégoriquement par la négative le 15 juin, car le départ du précieux régiment suisse « ne ferait qu'accroître la fermentation qui existe dans cette ville »<sup>17</sup>.

Le régiment bernois insista à nouveau pour quitter au plus vite ce foyer patriote. De Marseille, le 1<sup>er</sup> juillet 1790, les capitaines du régiment d'Ernst demandèrent à leurs Excellences de Berne de les faire retirer des provinces méridionales : « *L'intérêt des capitaines exige aussi que notre régiment sorte de cette province où nous sommes depuis 13 ans y compris 5 ans que nous avons été en Corse, et dont l'éloignement de la Suisse rend le transport de nos recrues très onéreux et ajoute aux difficultés que depuis quelques temps nous trouvons à compléter nos compagnies. Nous désirons surtout de changer de garnison pour nous rapprocher des frontières de notre patrie, afin de pouvoir promptement et sans obstacle obéir aux ordres que les circonstances pouvaient*

14. SHAT, A 4/63, fol. 131.

15. *Ibid.*, fol. 131.

16. SHAT, A 4/63.

17. SAB, B I 39, fol. 133-134-135.

*engager la République à nous donner. Pour le même motif nous désirerions d'être dans la même garnison que le régiment de Steiner, parce que nous croyons que l'intérêt des deux républiques de Zurich et de Berne serait que leur deux régiments fussent rapprochés l'un de l'autre autant que cela se trouvera possible »<sup>18</sup>.*

#### LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE DE MAINTENIR LES RÉGIMENTS SUISSES DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE

Le 21 février 1790 le marquis de Biran tenta d'obtenir un nouveau régiment suisse pour renforcer le potentiel militaire en Provence : « *Il serait bien essentiel que vous eussiez la bonté de me donner un régiment suisse à la place de celui de Dauphiné, ce dernier est depuis plus de dix ans en Provence, où il est quasiment recruté, il servira sûrement très bien dans toute autre province, mais dans celle-ci on ne peut lui accorder aucune confiance* »<sup>19</sup>.

Conserver le régiment d'Ernst contre vents et marées, semble avoir été tout simplement le seul moyen de contrôler les Bouches-du-Rhône, où le régiment suisse représenta bien vite la seule force de confiance du pouvoir central. Il en allait d'ailleurs, à peu près de même à Lyon, avec le régiment de Sonnenberg.

Tant le régiment grison de Salis-Marschlins en Corse, le régiment bernois en Provence ou le détachement de Sonnenberg à Avignon auraient aimé se retrouver sous d'autres cieux. Ni leur état-major, ni les cantons suisses ne purent assouplir les positions du gouvernement français qui s'obstina à les conserver dans leurs régions respectives, faute de pouvoir disposer d'une force militaire française de substitution assez solide.

#### LA PRISE DES « BASTILLES » MARSEILLAISES

Il n'y a pas d'année heureuse pour les Suisses en 1790. Le Club helvétique de Paris ébranle le régiment des Gardes-Suisses, le régiment de Châteaueux se révolte à Nancy en août, celui d'Ernst est sérieusement malmené à Marseille.

Les Suisses sont en effet au cœur du débat marseillais et des grands enjeux politiques de la France méridionale.

18. SAB, B 1 40, fol. 202.

19. SHAT, A 4 LXI, fol. 39.

En 1790, Marseille va voir se cristalliser sur les troupes les conflits, avec en toile de fond le rêve du comité de Turin d'une conspiration du Sud-Est que le comte d'Artois espère voir s'étendre du Languedoc au Dauphiné et à la Provence. Sur le régiment suisse de Sonnenberg à Lyon et celui d'Ernst reposaient maints espoirs du frère du roi et de son entourage.

Après la prise des forts de Marseille, le roi ordonna le 13 mai leur évacuation et leur occupation par les Suisses, déjà chargés le 3 mai de la garde du port. Les Suisses sont ainsi appelés à contrôler les points stratégiques de Marseille. Le ministre de la guerre, dans une lettre du 13 mai adressée à de Miran, se montre « vivement affligé de l'état alarmant dans lequel se trouve actuellement la Provence »<sup>20</sup>.

Le 17 mai, la municipalité refusa d'obtempérer aux ordres de Saint-Priest qui ose présenter au Roi « les Marseillais comme des révoltés et les outrager au point de leur préférer des étrangers pour la garde des forts, quelques vertueux que soient ces étrangers, cette préférence est un crime de lèse Nation ». Elle ordonna en conséquence aux Suisses « de rester casernés dans la ville jusqu'à nouvel ordre, pour la conservation des biens de tous »<sup>21</sup>.

Finalement, le 6 août, la municipalité envoie une compagnie suisse occuper la citadelle Saint-Nicolas. Le 9 août, 22 officiers suisses vont loger au pavillon de ce fort<sup>22</sup>.

Le 18 octobre 1790, le régiment du Vexin quitte Marseille, remplacé dans les forts par le régiment d'Ernst.

## LES SUISSES À AIX

Au lendemain des troubles du 11 décembre 1790, les corps administratifs d'Aix décidèrent le remplacement du régiment du Lyonnais, dont la présence affirma la municipalité « nous menaçait des plus affreux désordres »<sup>23</sup>, par un bataillon d'Ernst et par un autre de la Garde nationale de Marseille<sup>24</sup>.

400 Suisses arrivés le 13 décembre, sous le commandement du major de Diesbach, furent logés à la caserne où se trouvaient les prisons royales qui furent attaquées le 14<sup>25</sup>. Laissés sans ordre par les trois administrations introu-

20. SHAT, A 4 LXIII, fol. 86.

21. A.C., Marseille, D 1 D 1, Reg. de corr. reçu, p. 73, Reg. de délibération du Cons. gén. de la commune, T. I, p. 76.

22. A.C., Marseille, 19 h 1-4.

23. AN, Paris, D XXIX Bis 41, dossier 413, pièce 7, Relation des troubles arrivés à Aix les 12 et 14 décembre 1790, rédigée par la municipalité. 47 fol., fol. 12.

24. Sur les événements du 12 décembre à Aix, voir SHAT, A 4 LXV e, fol. 115.

25. AN, Paris, D XXIX bis 41/413, Relation... Fol. 28.

vables en la circonstance (département, district et municipalité), tout comme la garde nationale d'Aix, les Suisses furent une goutte d'autorité dans un océan d'anarchie, dans l'impossibilité d'agir sans être couverts par une réquisition formelle. Or, les trois officiers municipaux présents laissèrent sans ordre les Suisses qui leur en réclamaient et livrèrent les prisonniers dont l'avocat Pascalis, accusé d'avoir secondé la tentative des émigrés de Turin pour s'assurer le contrôle des ports de Toulon et de Marseille.

Une fois de plus les Suisses se retrouvèrent au cœur de la bataille permanente pour le pouvoir. Les édiles aixois cherchèrent à se défaire du régiment d'Ernst tandis qu'à l'opposé, le département fit tout pour retarder son départ.

Il écrit le 20 décembre au maire et aux officiers municipaux de Marseille : « *Nous sommes désespérés, Messieurs, de ne pouvoir faire partir sur le champ les 400 hommes d'Ernst qui sont ici : leur départ est de toute impossibilité dans le moment actuel : le détachement d'Ernst est la seule force de ligne qui soit à notre disposition. Il est chargé seul de la garde des prisons. Les prisons renferment des accusés qui sont un dépôt précieux pour le salut de l'empire et dont la conservation est essentielle à la découverte des complots ourdis contre la Constitution. Un danger aussi imminent nous arrête. La ville d'Aix, sans forces, pourrait être attaquée elle-même par les ennemis de la Constitution dont vous craignez les sinistres complots ; ces scélérats s'échappant de Marseille, pourraient venir délivrer nos prisonniers, massacrer les patriotes, anéantir tous les pouvoirs, et faire de cette ville un foyer de contre-révolution, et l'asile assuré de tous les mécontents* »<sup>26</sup>.

## L'ENVOI DE SUISSES À TOULON

Compte tenu du faible potentiel militaire en Provence, le précieux régiment d'Ernst ne tenait pas seulement garnison à Marseille et à Aix. Il fournissait des détachements dans les cités environnantes : Toulon, Roquevaire ou Apt.

La présence du régiment est si utile à la communauté que le lieutenant-colonel d'Olivier se voit dans l'obligation de refuser certaines tâches. Ainsi écrit-il à la municipalité de Marseille, le 17 juin 1791 : « *Malgré le désir extrême que j'ai de vous obliger en tout ce qui dépend de moi et du régiment, je dois vous faire connaître Messieurs que vue le service considérable que nous avons à faire dans la ville de Marseille tant dans les forts que pour celui de*

26. A.C., Marseille, 9 H 2.



*la marine dont nous sommes entièrement chargés, il n'est pas possible que nous puissions fournir des détachements extérieurs sans faire un tort réel au service que nous devons faire en ville »<sup>27</sup>.*

Autre point chaud de la Provence : Toulon, où l'envoi de 500 Suisses accompagna le 23 août 1791, l'instauration de la loi martiale. Pendant le mois de septembre 1791, pour faire face à 2 émeutes, 5 compagnies de fusiliers et une de grenadiers du régiment d'Ernst sont détachées à Toulon à la demande du département du Var<sup>28</sup>. Même si le commandant de la 8<sup>e</sup> division militaire affirme que ces troupes seront renvoyées dès la tranquillité revenue « et que l'assemblée électorale qui va commencer sera faite » le 7 novembre 1791, 300 hommes sont encore envoyés dans cette ville, renforcés le 1<sup>er</sup> décembre par un détachement de 25 soldats. Ils y resteront jusqu'au 10 février 1792 avant de revenir à Aix. Leur présence n'avait pu empêcher les jacobins de prendre provisoirement les rênes du pouvoir à Toulon.

#### LES SUISSES ET LE JUGEMENT DE LEAUTAUD

Le 21 mai 1791, les Suisses parvinrent à sauver un proche de Mirabeau, le commandant de la garde nationale J.-F. Léautaud. A cause d'eux, la municipalité récalcitrante de Marseille ne put tolérer le massacre de Léautaud. Celle-ci ne le pardonnera jamais au régiment et va dès lors multiplier les vexations de toutes sortes<sup>29</sup>.

Le 24 novembre 1791, lorsque les capitaines du régiment écrivirent au gouvernement bernois pour se présenter comme « les victimes de la férocité d'une populace ameutée et excitée à dessein », ils ont conscience que l'affaire Léautaud les a irrémédiablement discrédités<sup>30</sup> : « *Surtout depuis la délivrance du sieur Léautaud, les chicanes qu'ils nous ont suscitées pour nous faire sortir du fort Saint-Jean, les propos et les motions du club, les plus insolentes et même les imprimés les plus incendiaires qu'on n'a cessé de répandre pendant le courant de l'été pour exciter le peuple contre nous* »<sup>31</sup>.

A l'opposé, par leur présence, les Suisses rassuraient les adversaires des Jacobins et leur procuraient une impression de sécurité bien illusoire. Comme l'explique A.-F. de Diesbach, capitaine au régiment d'Ernst, dans

27. A.C., Marseille, 9 H 2.

28. Cf. SHAR, A 4 LXX, Lettre du 31 août de Courcy, lieutenant-général commandant la 8<sup>e</sup> division militaire au ministre de la guerre.

29. AN, Paris, F 7 3197.

30. SAB, B I 40, fol. 286.

31. SAB, B I 40, fol. 286.

une lettre écrite à Aix le 15 novembre 1791 et adressée à Leurs Excellences de Berne : « 900 citoyens de Toulon nous ont adressé une lettre de félicitation et voté des remerciements, mais les factieux de Marseille nous ont dès ce moment voué une haine implacable »<sup>32</sup>.

Le 6 juin, en effet, la ville de Toulon fit imprimer ses félicitations aux Suisses d'Ernst<sup>33</sup>.

#### LES TUMULTUEUSES RELATIONS ENTRE SUISSSES ET MARSEILLAIS DURANT LA SECONDE MOITIÉ DE 1791

Le moins qu'on puisse dire est que la situation du régiment d'Ernst était inconfortable. Le 15 juillet 1791, le général de Luckner, dans une lettre écrite de Grenoble, évoque le cas marseillais : « *La municipalité en fit sortir le 7 par réquisition le régiment d'Ernest et l'entassa en entier au fort Saint-Nicolas. Il paraît que cette ville est si mal administrée ou qu'il y règne un volcan effroyable de malveillance et de désobéissance à la loi. Son désir était depuis longtemps que le brave régiment d'Ernest en sorte ; mais je crains bien qu'elle s'en repentira. D'un autre côté sans exposer ce régiment aux plus grands maux, il n'était pas possible de le laisser plus longtemps dans cette ville* »<sup>34</sup>.

Dans sa lettre du 15 novembre 1791 aux autorités bernoises, le capitaine A.-F. de Diesbach évoque les fatigues du service, dûes aux « désagréments de tous genres » que la garde nationale de Marseille leur font subir et au fait que le régiment n'est pas au complet. Il se montre d'autant plus satisfait de l'attitude du régiment que « dans le très grand nombre d'occasions difficiles, pour lesquelles nous avons été requis nous avons toujours su joindre la prudence à une grande fermeté ». Les provocations n'ont pourtant pas manqué : « *La municipalité osa même nous proposer de laisser achever la démolition du fort de Saint-Jean pendant que nous y étions, mais notre lieutenant-colonel accompagné des officiers du corps se rendit à la maison commune où il déclara à la municipalité assemblée, qu'aussi longtemps qu'il resterait un seul homme du régiment au Fort, il ne serait pas démoli et que tous ceux qui oseraient l'entreprendre seraient traités en ennemis* »<sup>35</sup>.

32. SAB, B 1 41, fol. 3.

33. SAB BI 39, fol. 179 & 181.

34. SHAT A 4 69.

35. SAB, B 1 41, fol. 3.

## UN RÉGIMENT EN SURSIS. LES INCIDENTS AU THÉÂTRE

La municipalité de Marseille ne manquera pas d'exploiter la première occasion qui lui permettra de « demander avec plus d'empressement que jamais le renvoi du régiment d'Ernst »<sup>37</sup>.

Le 25 août 1791, des officiers suisses ont causé du scandale au théâtre et selon la formule de Coincy, gouverneur de la 8<sup>e</sup> Division militaire, résidant à Toulon, « envoyé promener le sergent de police qui essayait de les ramener au calme »<sup>37</sup>. Dans sa lettre du 26 août, adressée aux administrateurs du département, la municipalité présenta le retrait du régiment suisse « dans le plus court délai » comme « une chose indispensable au salut de notre cité » : « *Nous serions exposés aux plus fâcheux événements s'ils restaient plus longtemps dans les murs de Marseille, et malgré toute l'influence que nous nous flattons d'avoir sur l'esprit de nos concitoyens soit par la voie de la persuasion soit par la rigueur de la loi peut-être ne pourrions nous pas espérer de réussir à épargner le sang de nos compatriotes et éviter au régiment d'Ernst suisse d'être la victime de l'incivisme de ses officiers. Les propos indécents des officiers suisses dans les cafés et dans les lieux publics et d'un grand nombre de soldats dans les tavernes augmentent de jour en jour, l'animadversion des citoyens contre ce corps d'officiers en particulier, et contre le régiment en général, est à son comble* ».

Le commandant du régiment minimisa l'incident en estimant qu'une simple mise aux arrêts était une mesure suffisante. Dans une lettre écrite de Toulon, le 30 août, et adressée au Président du Directoire du département des Bouches-du-Rhône, Coincy se dit « très étonné » des plaintes formulées « en expressions outrées » par la municipalité de Marseille, envers un régiment pour lequel les « braves habitants doivent de la reconnaissance ». Coincy, qui promet de remplacer le « brave régiment d'Ernst » par deux bataillons français dès que possible, ne peut croire « que la Municipalité de Marseille veut requérir de n'y avoir plus de troupe de ligne » car « il y aurait des désordres affreux dont le régiment d'Ernst les a garantis jusqu'à ce jour »<sup>38</sup>.

C'est tout le problème du statut particulier des Suisses qui est alors mis en évidence. Si le 23 août, le Corps municipal peut consigner les soldats dans le Fort Saint-Nicolas, le 25, il ne pourra traduire en justice les Suisses considérés comme fauteurs de troubles. La municipalité, par crainte de com-

36. Cf. SHAT, A 4 LXX, copie de la lettre des officiers municipaux de Marseille aux administrateurs du département, 26 août 1791.

37. A.D., Bouches-du-Rhône, Série L. Département. Liasse 104. Lettre du lieutenant-général de Coincy.

38. SHAT, A 4 LXX.

plications internationales, n'insistera pas après que le lieutenant-colonel d'Olivier, dans une lettre écrite le 31 août du Fort Saint-Nicolas, ait excipé des capitulations, avec la plus grande fermeté : « Vous voulez juger, dites-vous, nos officiers. Mais il est un fait certain et incontestable : nos régiments suisses ont en France, entre autres droits, discipline, police, privilèges, celui de leur justice particulière. Ce qui est clairement expliqué par l'article 31 de notre capitulation (...). Vous me dites, Messieurs, qu'un soldat suisse qui commettrait un meurtre, serait au moment de son arrestation déposé dans les prisons du tribunal du lieu ; cela peut arriver mais il ne peut y être jugé, et il doit être rendu dans 24 heures à son juge compétent qui est le commandant du régiment pour y être jugé par son tribunal et selon notre loi souveraine qu'on appelle la Caroline qui le condamne à être roué après avoir subi sa condamnation par le Conseil de guerre du régiment et si (ce qui ne peut arriver) on n'en faisait pas la restitution, je serai obligé d'écrire sur le champ à nos cantons, qui prendraient fait et cause en mains (...). Nos Cantons ont traité avec la France de Souverain à Souverain et lui fournissent des troupes auxiliaires sous certaines conditions qui doivent être observée strictement »<sup>39</sup>.

#### LA PREMIÈRE VICTOIRE DES MARSEILLAIS : L'ÉLOIGNEMENT DES SUISSES

Si « les patriotes étaient bien décidés à écraser dans l'œuf toute entreprise contre-révolutionnaire »<sup>40</sup>, ils rencontraient souvent sur leur chemin des Suisses qui les empêchaient de mener jusqu'au bout leurs entreprises. Dès lors les clubistes et la Municipalité n'eurent de cesse d'exploiter le premier incident venu afin d'éloigner à jamais les Suisses du roi.

La 16 octobre 1791, des incidents éclatent au théâtre. Excédés, quatre jeunes sous-lieutenants bernois, Ch. Eman. de May, d'Oron, Jean-Am. de Sinner, de Lucens, et les deux Frères Bernard Alex et Alb. de Steiger, poursuivent au dehors des citoyens en criant : « Nous les arrangerons ces Bougres, ces Jean-Foutres de patriotes »<sup>41</sup>. Quelques minutes plus tard arrivaient du club 200 hommes armés, dont l'un d'entre eux aurait déclaré à un officier suisse vouloir « manger son cœur et boire son sang »<sup>42</sup>. Les quatre officiers furent arrêtés. Une fois de plus, le problème de statut particulier des Suisses est posé dans toute son acuité. Dès le 17 octobre à midi, le lieu-

39. A.C., Marseille. Série H 9/2. Lettre de M. d'Olivier.

40. René MOULINAS, « Le Sud-est », in Jean TULARD, *La Contre-Révolution*, p. 239.

41. A.C., Marseille, H 9/2, Mémoire de la municipalité de Marseille sur les événements du 16 octobre 1791.

42. SAB B I 41, fol. 3, Lettre du capitaine de Diesbach à Berne, le 15 novembre 1791.

tenant-colonel d'Olivier avait réclamé les officiers incarcérés, pour les juger à la citadelle, car seuls les Suisses, rappelons-le, avaient le droit de juger leurs compatriotes. Il était incompréhensible pour des jacobins marseillais de 1791, déjà prêts mentalement à renverser le pouvoir en place, que des étrangers soient au-dessus des lois communes. Pourtant, le 21 octobre, la municipalité fut finalement contrainte d'admettre le bien-fondé de l'article 31 de la capitulation et décida de remettre ses prisonniers. Même les plus ardents révolutionnaires comprenaient que, tout au service du roi qu'ils étaient, les Suisses représentaient un enjeu international de taille qu'il convenait de traiter avec circonspection.

L'épreuve de force risqua bel et bien de dégénérer en conflit armé. Le 23 octobre, depuis le fort Saint-Nicolas, d'Olivier se montra en effet menaçant : « *D'après votre réquisition d'hier, j'ai encore consigné le régiment pour aujourd'hui ; mais comme cette demande réitérée ne pourra plus avoir lieu pour l'avenir, ne pouvant pas enfermer continuellement ma troupe qui dans toutes les occasions s'est bien conduite, et maintenu la sûreté publique, nous espérons en conséquence, Messieurs, que vous voudrez employer tous les moyens que la loi vous donne pour prévenir à l'avenir que les individus du régiment quelconque ne soient attaqués de la manière la plus indigne par les mauvais citoyens apostés pour nous insulter et tomber ensuite en grand nombre sur nous. Ces faits étant réprouvés par la loi et de tels attroupements étant contraire au repos des bons citoyens, je vous déclare, Messieurs, qu'après les démarches que vous ferez aujourd'hui pour prévenir ces sortes de faits, que si un soldat quelconque est attaqué et suivi par un attroupement, que je ferai marcher le nombre nécessaire de monde pour le dégager à quel prix que ce soit. J'espère que vous approuverez la démarche que je fais, qui n'a d'autre but que de maintenir le bon ordre et la tranquillité dans votre ville* »<sup>43</sup>.

Cette déclaration fit l'effet d'un coup de tonnerre. Dans son mémoire sur les événements, réigidé à l'intention de l'Assemblée nationale, suite à sa demande d'informations sur les événements de Marseille, la municipalité ne manque pas de relever le danger que représente pour elle la présence du régiment : « *La résistance de M. d'Olivier aux réquisitions des Corps administratifs ; la menace de faire marcher son Régiment contre les citoyens : tous ces délits sollicitent la vindicte des lois, et les organes de la loi se taisent ! et les assassins sont encore impunis ! Ah ! si les Militaires salariés par la Nation peuvent ainsi se porter aux plus coupables attentats, si leurs têtes s'élèvent au-dessus du glaive de la justice sans en être frappées, c'en est fait de la liberté : le peuple Français n'a point de Constitution* »<sup>44</sup>.

43. A.C., Marseille H 2/9.

44. A.C., Marseille, H 9 2, « Mémoire de la Municipalité de Marseille sur les événements du 16 octobre 1791 & jours suivants, occasionnés par quelques Officiers Suisses du Soixante Septième Régiment ci-devant Ernest », p. 6.

Tout avait pourtant été entrepris du point de vue suisse pour ne pas fournir de prétexte à un renvoi du régiment. D'Olivier se montrait particulièrement prudent et ne manquait jamais d'exiger la réquisition de la municipalité avant de répondre à celle du directoire du département<sup>45</sup>. Rien n'y fit. Le 18 octobre 1791, un officier bernois du régiment, probablement le capitaine B.-F. de Watteville commandant une compagnie de grenadiers, écrit à Charles d'Erlach, capitaine aux Gardes-Suisses : « *L'on veut nous voir loin d'ici parce que nous sommes en ordre et toujours obéissant, que le club n'a point de pouvoir sur nos gens (...) Nous sommes bien désagréablement, et dans les craintes d'être assassinés par des gueux qui sont toujours à la disposition des méchants, nous ne demandons pas mieux que de nous en aller et surtout, hors de ce pays, ce que nous désirons depuis longtemps* »<sup>46</sup>.

Les Suisses quittèrent Marseille le 1<sup>er</sup> novembre « sans prendre congé, tambours battants, drapeau déployé »<sup>47</sup> et gagnèrent Aix. Sur le départ du régiment d'Ernst, nous avons le témoignage d'un officier bernois anonyme, vraisemblablement le capitaine B.-F. de Watteville, frère du lieutenant-colonel, écrivant cette lettre à son ami le capitaine d'Erlach, depuis Bursinel, le 4 décembre 1791 : « *On nous a persécutés jusqu'au dernier moment à Marseille, la municipalité à notre départ a voulu nous faire passer par une rue détournée pour sortir de la ville, le cour était garni de canons mèche allumée. Nous n'avons tenu compte de leur menace, croyant l'honneur intéressé, nous avons passé droit au cour et on a rien osé nous faire, nous avons nos armes chargées et 25 cartouches dans les gibernes. Cela a achevé de nous attirer la malveillance des municipaux et de leur horde ; nous avons été tranquilles jusqu'ici à Aix. On nous fait craindre d'aller à Toulon que nous n'aimons pas. Nous désirerions quitter cette province pour nous rapprocher davantage de la Suisse* »<sup>48</sup>.

De son côté, le capitaine Victor d'Erlach ne trouve pas de mots assez forts dans une lettre à son frère Charles d'Erlach, capitaine aux Gardes-Suisses à Paris, pour stigmatiser « cette sottise et scélératesse Municipalité de Marseille », composée d'une « horde de brigands »<sup>49</sup>.

Ce départ eut des répercussions jusque dans l'état-major du régiment des Gardes-Suisses, où l'on avait de plus en plus conscience de la précarité de la situation militaire suisse en France. Evoquant l'affaire de Marseille, le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel du régiment des Gardes-

45. A.D., Bouches-du-Rhône, Correspondance du directoire du département, T. I<sup>er</sup>, p. 42, 45 et 56.

46. AN, Paris, T. 1555.

47. Cf. Lettre du capitaine Victor d'Erlach à son frère, n.d., AN, Paris, T. 1555.

48. AN, Paris, T. 1555.

49. AN, Paris, T. 1555.

Suisses, écrit le 16 novembre 1791 au baron F.-J. de Roll à Soleure : « Cette multitude de circonstances diverses fait de nos affaires un dédale impénétrable et nous ne pouvons que continuer d'aller du jour à la journée »<sup>50</sup>.

Le commandement militaire profita de ce déplacement pour faire le ménage dans la province. « Au départ de Marseille, quelques détachements rejoignirent, à Sorgues, le petit corps destiné à pourchasser le fameux Jourdan-Coupe-Tête, qui faisait régner la terreur dans la région d'Avignon, puis ils gagnèrent Aix quelques semaines plus tard où la plus grande partie du Régiment d'Ernst se trouvait déjà »<sup>51</sup>.

L'état-major craignait par-dessus tout la dislocation du régiment. Un tiers du régiment se trouvait à Toulon, un détachement devait partir pour Apt. En ce début d'hiver 1791/92, le régiment rêvait d'échanger les chaleurs méditerranéennes contre de rassurants frimas d'Alsace-Lorraine.

#### LE RÉGIMENT SUISSE D'ERNST, DERNIER ATOUT DU ROI EN PROVENCE

Pour Coincy, il n'était pas question de laisser « un seul jour la ville d'Aix sans troupe »<sup>52</sup>. Selon S. Vialla, l'officier général « qui dirigea en partie, on peut le dire, de façon occulte, le mouvement politique de la contrée pendant deux ans » par un « plan savamment conçu » réclama et obtint le régiment suisse pour Aix<sup>53</sup>.

Isolé, le directoire du Département des Bouches-du-Rhône comptait beaucoup sur cet envoi<sup>54</sup>. Il fut tenté d'utiliser « ces braves Suisses » comme « une garde personnelle » et loua hautement la loyauté de « l'une des dernières unités régulières restées fidèles à la Monarchie »<sup>55</sup>. Le directoire du département pourra ainsi écrire au commandant de la 8<sup>e</sup> division militaire : « Le régiment suisse sait apprécier, mieux que tout autre, les principes de la liberté. Il est à l'abri des séductions qu'on a pu employer quelquefois avec succès, contre la discipline militaire »<sup>56</sup>.

A la fin janvier, le ministre Narbonne donne l'ordre au régiment

50. SAS, Fonds Benziger, Doss. 3.

51. Baron de VITROLLES, art. cit., p. 34.

52. A.D., Bouches-du-Rhône, Correspondance du directoire, Tome II, p. 361.

53. S. VIALA, *Marseille révolutionnaire*, Paris, 1910, p. 216.

54. A.C., Aix-en-Provence, LL 38, lettre de Paris du 26 octobre 1791 de Epariat aux autorités aixoises.

55. Cf. Jean BARRUOL, *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat*, Cavaillon, 1928, p. 130.

56. A.D., Bouches-du-Rhône, Correspondance du directoire, Tome II, p. 148. Les officiers commandants de compagnie présents alors à Aix sont : Louis-Rod. Olivier, C.-R. de Werdt, A.-F. de Diesbach (Grenadiers), Chr.-Théoph. de Diesbach (Fusiliers), Stettler, B.-F. de Watteville, Em.-Fr. S. Steiger, Jean Ad.-L.S. Martin.

d'Ernst – dont 300 hommes se trouvaient à Toulon – de se réunir en totalité à Aix<sup>57</sup>, attendu que, selon le Directoire du département, « ce régiment étranger comprenait mieux les principes de la liberté que les troupes nationales, qu'il était mieux à l'abri des séductions qu'on employait quelquefois avec succès contre la discipline militaire ; et que si les factieux marseillais tentaient quelque acte de violence, il saurait faire respecter la loi »<sup>58</sup>.

Les patriotes marseillais dénoncèrent ces propos et en publièrent des extraits afin de prouver que le « directoire aristocratique » voulait utiliser « ce régiment d'obéissance royaliste », pour reprendre la terminologie de Jacques Guilhaumou<sup>59</sup>, contre les patriotes marseillais. Ils reproduisirent la requête du Directoire en ces termes : « *Faites-nous la grâce de nous laisser longtemps le régiment d'Ernest. Il apprécie mieux qu'un autre la liberté ; plus attaché à la subordination, il exécutera plus fidèlement nos ordres pour mettre les lois à exécution, surtout à Marseille où les bons citoyens, qui ont des propriétés, sont assaillis de brigands* »<sup>60</sup>.

La présence du régiment bernois à Aix va être contre-productive pour le directoire. Elle fournira un prétexte et une justification à l'intervention marseillaise. Dans la séance du 31 janvier 1792, Mourraille, le maire de Marseille, qualifie le directoire du département de « despote ». Et d'ajouter : « *Il se montre ouvertement l'ennemi de la Constitution pour l'anéantir et la perdre. Il en est venu au point qu'il invoque auprès du ministre de la guerre le secours du régiment d'Ernest qu'il représente comme le plus ferme soutien de la liberté et comme la seule troupe capable de ramener l'ordre dans Marseille* »<sup>61</sup>.

En ce début d'année 1792, Marseille s'oppose depuis deux ans à la présence du plus ancien régiment suisse permanent en France. En janvier, la municipalité de Marseille qui craint qu'« au règne de la liberté » ne succède « le despotisme des militaires » s'en prend à Coincy, commandant militaire de la 8<sup>e</sup> division et à Olivier, lieutenant-colonel du régiment d'Ernst, accusés de vouloir faire marcher des troupes contre les patriotes. Leur dénonciation n'a « pas eu pour objet l'intérêt seul de Marseille, mais l'intérêt du royaume et le maintien de la Constitution attachée à l'obéissance des militaires »<sup>62</sup>.

57. AN, Paris, F 7 3659/2.

58. Cité par LOURDE, *ouv. cité*, II, p. 297.

59. Jacques GUILHAUMO, *Marseille républicaine (1791-1793)*, 1991, p. 42. Nous tenons à remercier cet auteur de nous avoir communiqué avec tant d'obligeance les articles parus dans la presse révolutionnaire au sujet du régiment d'Ernst.

60. Extrait de la correspondance d'un Marseillais publiée dans les *Annales patriotiques et littéraires*, 11 mars 1792, p. 316.

61. A. C., Marseille. Délibérations du Conseil général. T. II, p. 353.

62. AN, Paris, DXV/5/ carton 5 B.



Selon Barbaroux, il fallait obtenir le renvoi du régiment à tout prix : « *Ce régiment pouvait s'opposer au passage des Marseillais ou se joindre aux troupes rassemblées dans Avignon pour les prendre en queue* »<sup>63</sup>.

#### VERS LA FIN ANTICIPÉE DU RÉGIMENT D'ERNST

Les capitaines du régiment ne se font guère d'illusion lorsqu'ils écrivent à Berne le 24 novembre 1791 : « *Nous sommes toujours dans la même position à peu de différence près, puisque nous restons dans la même province et que le club de Marseille a la plus grande influence sur les opinions et les actions du peuple de toutes les contrées méridionales de France. (...) Chargés de la haine du peuple entouré de malveillants, placés aux extrémités du Royaume, nous sommes de ce moment surtout un trop petit nombre de combattants pour suffire à ce genre de service et en même temps à la défense de vos drapeaux* »<sup>64</sup>.

Les capitaines du régiment d'Ernst dans leur lettre au Roi, du 4 janvier 1792, ont conscience que le régiment dérange « les projets destructeurs » des « ennemis de votre Majesté »<sup>65</sup>.

Les Marseillais qui voulaient amener dans leur ville le directoire du département ont décidé de se débarrasser une fois pour toutes du régiment « antipatriote » d'Ernst.

N'a-t-on pas suffisamment souligné combien l'année 1792 représente en Provence un paroxysme du mouvement révolutionnaire ? La « contre-offensive préventive » animée par les jacobins marseillais, et dont les Suisses firent d'abord les frais, anticipe ce qui allait se dérouler quelques mois plus tard à Paris, où d'autres Suisses allaient être sacrifiés sur l'autel d'une seconde révolution.

Une fois l'obstacle suisse levé, non seulement la contre-révolution allait être privée d'un auxiliaire majeur, mais Marseille sera en mesure de déclencher une offensive générale contre les villes du Midi favorables au Roi.

Le régiment d'Ernst focalisait toute la haine accumulée contre l'Ancien Régime. Le 4 février 1792, la société des Amis de la Constitution d'Aix écrit à l'Assemblée nationale pour dénoncer la fidélité des Suisses d'Ernst à l'Ancien Régime<sup>66</sup>. Le journal logotachigraphique du 29 février 1792

63. Mémoires de Barbaroux, cités par LOURDE, ouv. cit., II, p. 305.

64. SAB, B I 40, fol. 286.

65. SAB, B I 40, fol. 291.

66. A.D., Bouches-du-Rhône, L. 729.

reproduit la séance du club : « *Les régiments suisses, disent les pétitionnaires, ayant été exceptés de l'organisation générale de l'armée, continuent de reconnaître pour leur généralissime : M. le Comte d'Artois. C'est en son nom que nos concitoyens ont vu, avec autant d'étonnement que d'indignation, installer le nouveau major du régiment d'Ernest, en garnison dans notre ville. Ils ne peuvent voir sans une criminelle indifférence que le traître Charles-Philippe, chef des rebelles, ait encore le commandement d'une partie de la force publique, et qu'en cette qualité il perçoive du trésor national, les émoluments affectés au grade de colonel-général des Suisses et Grisons* ».

Les Jacobins marseillais, qui n'avaient jamais pu prendre le régiment en flagrant délit de connivence avec la contre-révolution, ne manquèrent pas cette occasion unique de dénoncer les liens qui unissaient implicitement les troupes suisses aux forces émigrées.

#### LE DÉSARMEMENT DU RÉGIMENT D'ERNST

Le 27 février 1792, à Aix-en-Provence, près de 900 Suisses assiégés dans leur caserne furent désarmés par les fédérés de Marseille, auxquels ils faisaient obstacle<sup>67</sup>.

Le 8 mars 1792, le major de Watteville écrit en Suisse pour annoncer la « destruction » par une « horde de brigands » « de notre brave régiment d'Ernest qui, par sa bravoure, sa fidélité à ses devoirs, et sa parfaite subordination à ses officiers, fut depuis longtemps à Marseille la terreur des Clubs jacobins ».

En déposant les armes, les Suisses reconnaissent que le sens de leur présence en France, exclut tout acte irréparable, tant les enjeux politico-économiques étaient grands entre la France et la Suisse. Cette force suisse de dissuasion se transforma dès lors en simple handicap à surmonter, du moment où elle reconnaissait ne pas vouloir prendre l'offensive contre le peuple, sans la caution des autorités, y compris municipales. Watteville, qui commandait alors effectivement le régiment, dit à ses officiers : « *J'aurais désiré, comme vous, périr à la tête de ce brave régiment ; mais comme chef et maître de son sort j'en suis responsable envers le canton [de Berne] et ne puis vouloir faire périr, sans utilité, 900 de ses sujets... Le régiment est en France pour défendre le Royaume et non pour détruire des citoyens Français* »<sup>68</sup>.

67. Sur la manière dont le régiment a été encerclé cf. Stadt und Universität Bibliothek Bern : « Plan de la situation du régiment d'Ernest à Aix, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, lundi 17 février 1792 », H. XXIV 232.

68. Baron O. de WATTEVILLE, *Le régiment de Watteville, une page de son histoire*, rapport au Sénat de Berne. Paris, 1898, p. 27.

De Berne, le 3 avril 1792, Watteville, frère du lieutenant-colonel, témoigna dans une lettre à Charles d'Erlach de ce qu'avait subi le régiment : « *Je suis bien aise que l'on commence à voir que le régiment ne pouvait faire autrement que ce qu'il a fait, tout étant fait et disposé tant à Aix que dans tous les environs pour le perdre et à obliger les soldats à force de mauvaise réception à se disperser et même à se tourner contre l'officier pour se tirer d'affaire, si par malheur le régiment avait tiré un seul coup, il n'en existerait pas un présentement, et vraisemblablement, on cherchait l'occasion à en trainer une partie devant les tribunaux, les condamner à être pendus ou roués, car tout était aposté contre eux jusqu'à Lorgues même ; le régiment était perdu sans ressource, et mon frère en prenant le seul parti qu'il y avait, et ne pas perdre le régiment pour le canton, en prenant tout sur lui, dispulpe le régiment de toute mauvaise interprétation, puisqu'il a obéi aux ordres du chef, qui en cela dans un moment aussi dur d'obéir a montré un miracle de discipline. Il y avait des soldats qui pleuraient de rage »<sup>69</sup>.*

#### LE RÉGIMENT D'ERNST APRÈS SON DÉPART D'AIX

Arrivé à Roquevaire, le 27 février à 19 heures, le régiment dut en repartir à 22 heures. Le 28 février, l'arrivée annoncée du régiment d'Ernst à Toulon entraîna la réunion d'une assemblée extraordinaire du Corps municipal tandis que « déjà le peuple murmurait dans la ville de voir arriver dans son sein un corps de troupe désarmé par les citoyens d'une ville distinguée par son civisme » et s'opposait à ce que l'on arme à nouveau le régiment d'Ernst<sup>70</sup>. Le lieutenant-général de Coigny dut reconnaître, dans une lettre à Narbonne, datée de Toulon le 3 mars 1792, son impossibilité de réarmer comme convenu le régiment à Toulon du fait de l'opposition continuelle des corps administratifs<sup>71</sup>.

Le 9 mars 1792, le ministre de la guerre ordonna au nom du roi au district d'Orange que leurs armes soient rendues au soldats du régiment d'Ernst alors à Lorgues, « le plus promptement possible afin de prévenir de justes sujets de plaintes de la part du canton de Berne, et de calmer les inquiétudes d'une troupe qui dans la position difficile où elle se trouve et désarmée a déjà demandé à retourner dans son pays »<sup>72</sup>.

Un officier bernois, sans doute le frère du major de Watteville, dans une

69. AN Paris, T 1555.

70. A.C., Toulon, D 5 (1 68) et L 361 (H IV 15).

71. SAB, B I 41, fol. 92.

72. AN, Paris, F 7 3659/2 et AD, Vaucluse, 5 L 76.

lettre à Charles d'Erlach, évêque Toulon qui n'a pas voulu recevoir le régiment « et où M. d'Olivier malade qui s'y était rendu a eu ordre par le chef de Garde nationale de sortir en lui accordant une heure de temps ». Et d'évoquer « la mauvaise réception que l'on a fait à Toulon, des risques que le régiment a couru à Ollioules d'être éborgné par les gens de cette ville »<sup>73</sup>.

Les rumeurs les plus folles circulaient. Le 29 février au soir, raconte L. de Watteville dans sa relation des événements, « plusieurs personnes nous avertissent que les Gardes nationaux de Toulon avaient fait le projet de venir pendant la nuit pour massacrer tous les officiers du régiment ». Selon Watteville, on faisait courir ce bruit « afin d'effrayer les officiers & pour les engager à s'enfuir, ce qui aurait parfaitement convenu aux mal intentionnés puisque le régiment avait été complètement dispersé »<sup>74</sup>.

Le régiment fut finalement reçu vers 18 heures, le 29 février, à Ollioules près de Toulon, où les Suisses de l'aveu même de leur commandant, Watteville, ont « trouvé d'après les ordres de M. de Coigny et du Corps administratif l'étape, de bons logements, et bon accueil par les habitants »<sup>75</sup>.

Reparti le 4 mars, le régiment parvint à Lorgues le 7 où l'annonce de son arrivée créa quelques remous dans la population locale. Le 6 mars 1792, « M. Brun, premier officier municipal, a remis sur le bureau une pétition signée par cent cinquante citoyens actifs de cette ville et par eux présentée à la municipalité dont l'objet est qu'ils viennent d'apprendre avec douleur qu'on leur enlève le onzième bataillon de chasseurs pour lui substituer le régiment suisse ci-devant Ernest qui », dit-on « dans cette pétition, n'a donné que des preuves d'incivisme partout où il a passé »<sup>76</sup>. Le conseil général décida, compte-tenu des « circonstances impérieuses », de convoquer l'assemblée générale des citoyens actifs « incessamment » dans la chapelle des pénitents gris, « nonobstant la loi du 15 mars 1791 qui défend aux Municipalités de s'immiscer en rien de ce qui regarde l'exécution des ordres donnés par le pouvoir exécutif touchant le mouvement de l'armée de terre ». Finalement le régiment suisse put s'installer dans les couvents des Trinitaires et des religieuses, qu'il quitta le 5 avril suivant.

## LES PÉRÉGRINATIONS DU DÉTACHEMENT D'ERNST À APT

25 hommes du régiment bernois étaient stationnés à Apt depuis le 14 décembre 1791. Le capitaine Jean-Henri Sterchi présente ainsi sa garnison :

73. AN, Paris, T 1555.

74. SAB, B I 41, fol. 47-49.

75. A.C., Toulon, L 361.

76. A.C., Lorgues, Délibérations du conseil municipal.

« notre conduite à tous, je puis le dire, nous avait mérité l'approbation de la municipalité et l'estime de tous les honnêtes gens, qui lorsque nous dûmes être relevés dans le mois de janvier, agirent efficacement auprès du commandant en chef de notre province, pour nous conserver ; mais à Apt, comme dans la plupart des lieux de France, il existe des hommes sans frein, qui ne cherchent que le désordre, et ceux-là désiraient notre départ aussi sincèrement que les honnêtes gens désiraient de nous conserver »<sup>77</sup>.

Le 29 février arrivèrent « plusieurs de ceux qui avaient été de l'expédition d'Aix, dont quelques-uns avaient de nos armes »<sup>78</sup>. Le 3 mars, le détachement quitta Apt après en avoir reçu l'ordre daté du 29 février du général Barbantane. Un commissaire du district accompagna le détachement en route pour Ollioules par des chemins détournés afin d'éviter les guet-apens annoncés<sup>79</sup>. A Rians, ils entendirent battre la générale et sonner le tocsin. Un peloton de 50 à 60 hommes qui « sortaient de différents régiments » tentèrent de désarmer le détachement qui ne se laissa pas intimider, décidé à repousser la force par la force : « Notre régiment ayant été désarmé ainsi que tous les régiments suisses, on me demandait de déposer mes armes à la maison commune, qu'on m'en donnerait un reçu et que nous pourrions continuer notre route ; je lui répliquai que lorsqu'ils nous auraient couchés sur le carreau, ils seraient libres de prendre nos armes à côté de nous »<sup>80</sup>.

Poursuivant sa pénible route semée d'embûches, le détachement apprit à Saint-Zacharie que le régiment avait quitté Ollioules pour se rendre à Lorgues. Sterchi décida de passer la Sainte-Baume et c'est près du Luc qu'il tomba sur treize recrues pour le régiment, qui « avaient eu quelques désagréments le jour auparavant ». Le 10 mars, le détachement rallie enfin le régiment au grand étonnement de celui-ci, « les uns croyaient que je m'étais retiré à Avignon, où était un bataillon suisse ; d'autres que j'avais passé la frontière ». Le capitaine Sterchi, dont un des hommes mourut le lendemain de son arrivée, insiste sur le fait que « cette marche a été pénible »<sup>81</sup>, « la plus grande difficulté était de traverser en ami, avec une poignée d'hommes, un pays ennemi déclaré, car tous les lieux que nous avons traversés avaient fourni leur contingent pour l'expédition d'Aix ». Sterchi évoque dans une lettre du 14 mars à son frère, la situation de son détachement de 18 hommes qui fut un moment isolé : « J'ai été inquiet pendant toute ma route, le tocsin et la générale battaient

77. Publ. par Louis VUILLEMIN : « Pièces relatives au régiment d'Ernst et particulièrement à la retraite en armes du capitaine Sterchi en 1792 ». In *Mélanges publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, 1849-50, p. 511-512. Deux lettres de Sterchi ont été publiées par Vuillemin p. 511-523.

78. *Ibid.* p. 513.

79. Cf. p. 515.

80. p. 517.

81. p. 521-522.

*partout ; j'ai été poursuivi, mais on n'a jamais osé m'attaquer »<sup>82</sup>.*

Notons que c'est à Lorgues que furent livrés cent fusils « avec lesquels on a armé les compagnies de grenadiers »<sup>83</sup>.

Les aventures du détachement d'Ernst préfigurent celle que connaîtra le détachement de 300 Gardes-Suisses perdus en Normandie, en août 1792. Elles montrent s'il en était besoin combien l'hostilité envers le régiment fidèle au Roi était grande en dehors même de Marseille.

#### LE CANTON DE BERNE DÉCIDE DE RETIRER SON RÉGIMENT DE FRANCE

Le démantèlement de l'appareil monarchique s'affirme ici de façon spectaculaire. Pour bien des Suisses la cause de ce dernier est fortement compromise, et il convient de ménager l'avenir. Ce sera d'ailleurs le sens de la politique de temporisation menée par Berne durant les années suivantes.

Les Suisses se trouvaient au cœur d'une épreuve de force entre les nouvelles institutions et ce que nous pourrions appeler leur revêtement monarchique. De Paris, le 26 mars 1792, le capitaine aux Gardes-Suisses de Loys écrit aux autorités bernoises que « l'ensemble des événements des régiments d'Ernst, de Castella, de Salis-Samade et la fête préparée avec tant de bruit et d'apparat pour les galériens de Châteauevieux semblent présager qu'un parti puissant veut forcer les Suisses à retirer leurs troupes »<sup>84</sup>.

Le 16 mars 1792, le canton de Berne transmet au Roi sa décision de lui retirer son régiment : « *Ses services ne peuvent plus être utiles à Votre Majesté et son honneur ne lui permet plus de prolonger son séjour dans un pays où ni l'alliance ni sa capitulation ne lui procurent plus la sûreté nécessaire. Le régiment d'Ernst avoué par notre Sénat, le plus ancien régiment Suisse au service de la Couronne de France, qu'il a servi depuis un siècle avec fidélité, et dont la conduite a été sans reproche, ce régiment a eu, le 26 février, à Aix, le sort le plus mortifiant et le moins mérité. Assailli par une troupe infiniment supérieure en nombre, lié par une loi dont il avait juré l'observation, qui le mettait dans l'impossibilité de se défendre, trahi peut-être par ceux qui devaient lui donner un appui, il s'est vu forcé de poser les armes... En guerre ouverte contre les ennemis déclarés de Votre Majesté, il n'aurait quitté les armes qu'avec la vie »<sup>85</sup>.*

82. SAB, B I 41, fol. 73 et p. 522.

83. VUILLEMIN, *ouvr. cit.*, p. 523.

84. SAB, B I, 41, fol. 62.

85. Archives des Affaires Étrangères, Paris (AAEP), Correspondance Politique, Suisse

Le 5 avril, le régiment part pour Romans où il stationnera du 18 avril au 6 juin, date à laquelle il repartira pour la Suisse. Le régiment d'Ernst devenu Watteville quitta définitivement la France le 16 juin 1792.

## LE RÉGIMENT DE SONNENBERG ET LA PACIFICATION DU COMTAT VENAISSIN

Les Avignonnais étaient habitués à la présence des Suisses. Depuis 1573 et jusqu'à la Révolution, une authentique compagnie des Suisses protégea le Vice-Légit<sup>86</sup>. Il existait dans le palais un quartier et une cour des Suisses, qu'ils durent évacuer le 13 juillet 1790 après les journées révolutionnaires. La garde du Vice-Légit fut alors supprimée pour cause de réunion de cette ville à la France<sup>87</sup>.

Certains notables du Comtat Venaissin n'eurent de cesse d'accueillir dans la cité des Papes de nouveaux Suisses. Le maire et les officiers municipaux de la ville de Tarascon écrivaient déjà le 15 juillet 1790 à leurs collègues d'Orange : « *D'après la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, nous allons nous adresser tout de suite à M. le Président de l'assemblée nationale & au ministre de la guerre pour leur observer, que les troubles qui agitent le Comtat Venaissin & la ville d'Avignon, pouvant se propager dans les villes & lieux de la France limitrophes avec le Comtat, il est de la plus grande sagesse, que le gouvernement prête secours à Sa Sainteté pour faire marcher à Avignon quelques régiments suisses pour y rétablir la tranquillité, ce qui ne peut-être différé sans rester exposé aux plus grands événements* »<sup>88</sup>.

Comme on le voit, la réputation du « label » de qualité suisse n'était déjà plus à faire à l'époque ! Le 17 juillet 1790, le Comité de recherches de l'Assemblée nationale transmet au ministre un extrait de lettre « relativement à l'envoi d'un régiment suisse dans cette ville ». Broglie suggéra le 17 juillet à l'Assemblée nationale de proposer l'envoi de troupes à Orange. Bouche, se présentant comme l'organe des provinces du midi qui réclamaient la possession d'Avignon, s'insurgea contre cette tentative qui contrecarrait les plans des patriotes : « *Dans le moment où je parle, le ministre envoie à Avignon un régiment suisse. Pourquoi un pareil ordre ? la ville ne veut recevoir*

86. Cf. René BAILLY : « La garnison pontificale du palais des papes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1954, p. 66-67.

87. A.C., Avignon, D 1. La Garde-Suisse d'Avignon fut licenciée en juin 1790, selon J. MICHEL, *Avignon et ses Suisses*, Avignon, 1993, p. 139.

88. A.C., Orange, H, 2<sup>e</sup> carton, corr. diverses.

que les troupes que l'assemblée lui enverra. Si ce régiment entre par d'autres ordres que par les vôtres, tout est perdu pour Avignon et le comtat Venaissin, ce pays gangrené d'inimitié contre votre constitution »<sup>89</sup>.

Faisant machine arrière, le 20 juillet, La Tour du Pin affirma n'avoir donné aucun ordre à ce sujet et parla d'un bruit « dénué de fondement, répandu par des gens mal intentionnés ». Pour le moment, l'affaire en resta là<sup>90</sup>.

Il faut remarquer ici que le régiment de Sonnenberg avait la fâcheuse réputation de seconder les efforts contre-révolutionnaires à Lyon. Il est impossible de nier que les Suisses, malgré une extrême prudence et tout en conservant plusieurs fers au feu, aient été parfois des alliés objectifs de la Contre-Révolution. Selon le témoignage de l'ambassadeur Barthélémy en poste en Suisse, « le colonel de Sonnenberg suisse, ne faisait, à Lucerne, que cabaler depuis le commencement de la Révolution »<sup>91</sup>, François-Antoine-Jacques de Sonnenberg (1718-1805) avait obtenu sa commission de colonel le 26 décembre 1768. Il était devenu brigadier en 1770 et maréchal de camp en 1781<sup>92</sup>. Le lieutenant-colonel du régiment était le Thurgovien Barthélemy Guky depuis le 8 juin 1788. Quant au Fribourgeois Antoine-Tobie-François de Reynold (1753-1795), il exerçait la fonction de major du régiment depuis 1789, ce qui lui valut un moment le commandement effectif du régiment avec lequel il pacifia Lyon, dont il reçut le titre de citoyen d'honneur<sup>93</sup>. De plus, les cantons catholiques dont dépendait le régiment de Sonnenberg et surtout Lucerne<sup>94</sup>, voyaient d'un très mauvais œil l'intervention de leur régiment sur un territoire du Pape, dans la mesure où les capitulations conclues avec le Roi de France stipulaient que ces régiments ne pouvaient être utilisés contre le souverain pontife.

## L'ARRIVÉE DES SUISSES DE SONNENBERG LE 28 JUIN 1791

Le régiment de Sonnenberg créé Salis-Zizers en 1672, était le 3<sup>e</sup> régiment suisse au service de France, ou 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il avait séjourné

89. B.-J. B. BUCHEZ et P.-C. ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, Paris, MDCCCXXXIV, T. VI, p. 408.

90. SHAT : A 4 LXV, fol. 154.

91. Barthélémy à Dumouriez, 19 juin 1792, J. KAULEK et A. TAUSSERAT-RADEL, *Papiers de Barthélémy*, Paris, 1886-1910, I, 192.

92. Cf. Rodolphe de CASTELLA DE DELLEY, *Le 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Le régiment suisse de Sonnenberg au service de France 1672-1792*. Wallenried, 1968, ouvrage dactylographié, p. 168.

93. *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* (DHBS), V, 1930, p. 462.

94. Lucerne entretenait 7 des 16 compagnies contre 3 pour Fribourg, 2 pour Uri, 1 pour Zoug, 1 pour Glaris, 1 pour l'abbé de St-Gall, et 1 pour Neuchâtel.



à de nombreuses reprises dans le sud de la France, notamment à Monaco en 1779 et en Corse en 1781. Il servira également à Aix, Marseille et Toulon jusqu'au 15 juin 1788, date à laquelle il fut dirigé sur Besançon avant de se retrouver à Grenoble et à Lyon au début de la Révolution. Le 1<sup>er</sup> juin 1791, son 2<sup>e</sup> bataillon avait reçu l'ordre de rejoindre Pierrelatte le 8 juin suivant<sup>95</sup>.

Les trois médiateurs de la France, commissaires envoyés par l'Assemblée pour apaiser les esprits à Avignon, informent, la municipalité d'Orange le 12 juin 1791, qu'ils ont ordonné au major, commandant du détachement du régiment de Sonnenberg, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 25 mai, de partir pour Avignon avec les cinq compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon cantonnées à Pierrelatte, district de Montélimar « et ce le plus tôt que faire ce pourra » étant donné que ces Suisses sont « nécessaires au service de notre mission » et qu'ils feront étape à Orange le 16 juin<sup>96</sup>.

Après avoir bivouaqué à Orange et à Courthézon, le détachement du 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie fit son entrée à Avignon « le mardi 28 juin, à onze heures et demie, en compagnie du régiment de la Fère, de deux cent cinquante hussards du cinquième régiment, et de quatre pièces de canons »<sup>97</sup>.

Le journal manuscrit de Chambaud nous donne les renseignements suivants : « *Le mardi 28 juin il entra dans la ville à 11 heures et demie du matin, 250 hussards du 5<sup>e</sup> régiment, tout le régiment de la Fère et 9 compagnie du régiment de Sonnenberg Suisse avec 4 pièces de canons* »<sup>98</sup>. Joseph Coulet dans son journal croit même voir arriver deux régiments suisses qu'il nomme joliment « beau soleil de Montagne »<sup>99</sup>.

Les troupes furent casernées au Palais des Papes. Dès le 29, les Suisses patrouillèrent dans la nuit pour y maintenir le calme. Ils durent d'abord être logés sommairement puisque le 8 juillet, le conseil général et la municipalité ordonnèrent la fourniture pour le lendemain de 250 lits pour le logement au palais, des Suisses et des hussards<sup>100</sup>. Dans les délibération du conseil général, on peut lire ces lignes datant du 13 juillet : « *La présence des troupes de ligne inspire la plus grande confiance aux citoyens de cette ville, il a été délibéré qu'il serait fait une réquisition à Messieurs les Médiateurs de la France pour les prier de donner des ordres pour que les troupes de ligne ne s'absentent point de cette ville demain jeudi 14 du courant jour des assemblées primaires,*

95. SHAT, YA 355, fol. 293.

96. A.C., Orange, H, logement. BM, Avignon Ms. 2494, Journal de C.-D. de Chambaud, fol. 89.

97. Jacques MICHEL, *Avignon et ses Suisses*, p. 137. Cet auteur commet d'ailleurs une erreur lorsqu'il sous-entend que c'est tout le régiment qui rejoint Avignon en provenance de Lyon, alors qu'il s'agit d'un bataillon.

98. B.M., Avignon, journal de Chambaud, fol. 96.

99. Journal de Joseph Coulet, p. 59. Original à la B.M. d'Avignon, Ms. 2495 fol. 33.

100. A.C., Avignon, 1 D 2.

*vu que bien loin de gêner en aucune manière la liberté des opinions, ces troupes méritent l'estime générale et engageront par leur séjour dans cette ville, les citoyens à se rendre aux assemblées avec la plus grande sécurité »*<sup>101</sup>.

C'est ainsi que les Suisses prirent part en Avignon à la célébration du 14 juillet<sup>102</sup>.

Dans les milieux bourgeois, les troupes suisses étaient particulièrement bienvenues, en cette période d'incertitude où dominait la menace de guerre civile. On se souvenait de l'affaire du 9 janvier 1791, qui vit le régiment du Soissonnais tenter un coup de force contre le Palais<sup>103</sup>, suivi de son retrait immédiat d'Avignon le 16 janvier<sup>104</sup>.

Toutefois le climat s'alourdit « avec l'annonce du prochain départ du régiment de la Fère pour la Corse. A la disposition des médiateurs il ne restait plus que le bataillon suisse et quelques escadrons de hussards »<sup>105</sup>.

Dans la nuit du 2 août de graves incidents éclatèrent qui virent les troupes de ligne copieusement insultées par les gardes-nationaux marseillais. Un accrochage se déroula entre deux patrouilles, une de hussards l'autre de garde-nationaux. Dans sa lettre écrite le 3 août au comte d'Affry, administrateur des troupes suisses à Paris, le major du régiment de Sonnenberg, précisait que depuis l'arrivée des 500 gardes nationaux de Marseille « nos officiers et soldats furent insultés chaque jour ». Lors d'une parade les Marseillais cherchèrent un « esclandre » : « *Dès ce moment l'animosité devint extrême contre nous et les hussards ; les insultes faites aux officiers et aux soldats devinrent si générales et si fortes que je consignai les troupes dans l'espoir que les têtes se calmeraient. Le lendemain mardi, l'on vint devant le quartier renouveler les séances de la ville à coup de sabre, des officiers le sabre sur la poitrine, enfin les excès devinrent au point que sans la disciplines et l'amour de nos soldats, rien ne les aurait empêché de faire main basse sur leurs agresseurs et de les exterminer ; mais la seule considération que c'était des Français a empêché l'effusion de sang. Il y a eu une femme d'arrêtée qui est convenue avoir été payée pour crier dans la ville que les Suisses et les hussards venaient de couper la tête à un garde national ; Messieurs les officiers se sont*

101. A.C., Avignon, 1 D 5.

102. Journal de Chambaud, fol. 102. B.M. Avignon, Ms. 2494 Fo 102 V°. Journal de Coulet, p. 61.

103. B.M. Avignon, MS 5020, fol. 9.

104. A.C., Avignon, 2 H1. A noter que les Suisses ne se firent pas beaucoup remarquer à cet endroit. Dans l'*Histoire de la Révolution d'Avignon* de René Moulinas, Avignon 1986, Sonnenberg est cité trois fois, Steiner une seule fois tandis que les dragons de Penthève sont cités cinq fois et le régiment du Soissonnais huit. Rien sur les Suisses lors de l'exposition de 1989 : « Bicentenaire. La Révolution dans les collections d'Avignon et de Vaucluse ». Catalogue, Section IV : « L'Armée ».

105. René MOULINAS : *Histoire de la Révolution...* chap. V, p. 178.

*parfaitement conduits, et il est vraiment miraculeux qu'il n'y ait pas eu une goutte de sang versée de part et d'autre. Nous avions à Avignon 300 gardes nationaux de Nîmes avant l'arrivée de ceux de Marseille, avec lesquels nous vivions parfaitement bien, au point que plusieurs faisaient ordinaire avec nos soldats, Mrs les Médiateurs ont jugé nécessaire de nous faire quitter la ville, ce que nous avons fait au grand désespoir des honnêtes gens, et une émigration considérable s'en suit »<sup>106</sup>.*

N'ayant même pas le droit de riposter, les troupes avaient effectivement obtenu des médiateurs l'ordre de quitter immédiatement la cité, espérant selon le major ne plus avoir à y rentrer car ce serait « hostilement » et qui plus est « un infraction nouvelle à nos traités, chose à laquelle nos capitaines ne consentiront plus ayant été désapprouvés en partie en Suisse ». Le major souhaitait ne plus avoir à subir « des humiliations qui ne peuvent se renouveler à de braves soldats tels que nous ». Selon Chambaud, habitant de la ville et témoin des faits : « *Les soldats et les officiers des hussards, et les Suisses se présentèrent par députation aux médiateurs, pour avoir l'ordre de partir. Ils l'obtinrent. Lorsque le public en fut averti la consternation fut presque générale, une bien petite partie fut au comble de ses souhaits, plusieurs bons citoyens firent une réquisition aux médiateurs pour révoquer l'ordre de départ, mais les troupes n'ayant reçu aucun contentement pendant leur séjour persistèrent et l'ordre tint »<sup>107</sup>.*

### Le départ du régiment de Sonnenberg

« C'est avec les plus grands regrets » de la municipalité, que le bataillon suisse quitta le 3 août au matin une ville où il s'était, précise le certificat de la municipalité d'Avignon, « comporté à la satisfaction de tous nos concitoyens et qu'il a employé tout le zèle et les soins possibles pour maintenir le bon ordre et la tranquillité »<sup>108</sup>. Tandis que 400 hommes de la garde nationale de Nîmes les remplaçaient au Palais, les Suisses regagnèrent Orange.

Le 2 août, les médiateurs de la France entre les peuples d'Avignon et du Comtat Venaissin, avaient rendu un vibrant hommage au major et aux officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de Sonnenberg : « *Nous sommes entrés avec vous dans les terres d'Avignon et du Comtat : votre impartialité a secondé la nôtre dans un pays divisé par les opinions et notre puissance s'est accrue de votre force. Vous partez en obéissant à la nécessité, mais nous ne nous séparons pas*

106. SHAT, A 4 LXX.

107. B.M. Avignon, journal de Chambaud, fol. 106.

108. SHAT : A 4 LXX.

*sans vous témoigner des regrets et sans applaudir à vos travaux. Vos soldats ont été sous nos yeux l'exemple de bons militaires. Rien de plus exact que leur conduite et nous leur payons volontiers ce tribut de justice. Ils ne pouvaient pas donner d'autres exemples, commandés, comme ils l'étaient : nous n'oublierons point dans le compte que nous aurons à rendre à l'Assemblée nationale de ce que nous aurons fait dans ce pays, de témoigner combien la paix s'est consolidée par le zèle et les mesures des chefs de votre bataillon qui secondaient si essentiellement nos vœux »<sup>109</sup>.*

Tout en soulignant « la prudence et la modération que les officiers, sous-officiers et soldats de ce corps ont manifestées dans cette conjoncture », le colonel d'Affry, administrateur général des troupes suisses et grisonnes, fait part le 17 août à Duportail de la raison pour laquelle les Suisses sont si soulagés de quitter le Comtat Venaissin : « *Tant que j'ai pensé, Monsieur, que le séjour d'un bataillon suisse dans Avignon serait utile au bien de la chose, je me suis interdit de vous faire part des représentations qui m'ont été adressées à ce sujet ; mais les circonstances ayant changé je ne dois pas différer davantage à vous apprendre que les cantons catholiques qui ont réservé dans la Capitulation générale le Saint-Siège pour l'usage des troupes qu'ils entretiennent au service de la France, réclament fortement l'exécution de cet article, qu'ils regardent comme enfreint par l'entrée du détachement du régiment de Sonnenberg sur le territoire d'Avignon. Le canton de Lucerne comme le 1<sup>er</sup> des dits cantons m'en a écrit dernièrement, ainsi qu'à M. de Montmorin ; je crois que la prudence et la justice exigent également qu'on lui donne à cet égard toute espèce de satisfaction et je ne doute pas, Monsieur, que vous ne pensiez, ainsi que moi, sur cela. Dans cette supposition le 2<sup>e</sup> bataillon du régiment de Sonnenberg ne pouvant guère rester à Orange où il est actuellement, cette occasion me paraît favorable pour le joindre au 1<sup>er</sup> bataillon qui est resté seul à Lyon, chargé d'un service très pénible, qu'il a jusqu'à présent rempli avec tout le zèle et tout le dévouement possibles ; mais auquel il ne saurait suffire longtemps encore. Je vous serai donc très obligé, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres pour que cette réunion s'effectue au plus tôt. Elle est vivement désirée par tout le régiment et je la crois essentielle au bien du service »<sup>110</sup>.*

Le 2<sup>e</sup> bataillon du régiment de Sonnenberg quitta finalement Orange le 1<sup>er</sup> septembre mais ce fut pour se diriger sur Metz où il arriva le 29 du même mois<sup>111</sup>.

Certains Avignonnais avaient tellement goûté à la présence des Suisses que, le 25 août suivant, « les médiateurs firent présent d'un beau sabre à son

109. SHAT : A 4 LXX.

110. SHAT, A 4 LXX.

111. SHAT, YA 355, fol. 293.

chef, sur lequel était écrit, en lettre d'or : *Donné par les médiateurs de la France à Monsieur de Sonnenberg, capitaine commandant* »<sup>112</sup>.

## DE NOUVEAUX SUISSES À LA RESCOUSSE

Pour Avignon, ce départ eut de graves conséquences. Ce fut la révolution municipale du 21 août et la fuite du maire Richard. Suite au massacre de la Glacière des 16-17 octobre 1791, il fallut, pour ramener l'ordre, l'entrée des troupes françaises du général de Choisy, le 7 novembre, parmi lesquelles ne figurait aucune unité suisse.

Un détachement du régiment zurichois de Steiner (10<sup>e</sup> suisse ou 97<sup>e</sup> régiment d'infanterie, créé Lochmann en 1752) stationnera ensuite en Avignon. Ce régiment était un habitué du sud de la France. Il avait séjourné en Corse de 1779 à 1784 avant de revenir à Toulon. En juin 1788, le régiment zurichois quitta la Provence pour Besançon avant de tenir garnison à Grenoble à partir du 6 novembre 1789.

En dehors de Grenoble, le régiment de Steiner eut également à exercer ses talents de pacificateur en Provence. Le 21 novembre 1791, le 2<sup>e</sup> bataillon part pour Carpentras sous les ordres de Muralt<sup>113</sup>.

J. Michel note que « pendant ces jours particulièrement troublés, on fit une visite aux prisons du palais des Papes, le 15 décembre 1791. Les inspecteurs étaient accompagnés de M. de Hirscl de Saint-Gratien, capitaine du régiment suisse de Steiner, qui était de garde au poste du palais, et dont le 27<sup>e</sup> bataillon avait à sa tête M. de Muralt »<sup>114</sup>.

Le second bataillon du régiment de Steiner revint à nouveau à Carpentras d'où il reçut le 2 janvier 1792 l'ordre de partir le lendemain afin de rejoindre Avignon le même jour. Les grenadiers furent logés au Palais et les autres hommes aux Recolets<sup>115</sup>.

De même, le 1<sup>er</sup> bataillon du régiment suisse d'Ernst arriva le 2 janvier 1792 en remplacement du régiment du Boulonnais, dont le départ selon Charles Dominique Chambaud « fit grand plaisir à tous les honnêtes gens, attendus que la plupart des soldats étaient mal intentionnés »<sup>116</sup>. Coulet note de son

112. Cf. R. MOULINAS, *Histoire de la Révolution d'Avignon*, cité par J. MICHEL, *Avignon et ses Suisses*, p. 138.

113. Zentralbibliothek, Zürich, MMG 108, fol. 50-51.

114. Jacques MICHEL : *Avignon et ses Suisses*, p. 138, BM Avignon, Mss. 2536, 2537 et 2541.

115. Zentralbibliothek Zürich, MMG 108, fol. 62.

116. Journal de Chambaud, fol. 147. Journal de Coulet, p. 79. J. Michel prétend à tort que le régiment qui passe alors par Avignon, « venait d'être désarmé à Aix-en-Provence », ouvr. cit., p. 139. En fait le désarmement eut lieu le 27 février 1792.

côté qu'« à présent nous sommes gardés par des troupes étrangères, savoir le régiment de Lamarck, allemand, le régiment Ernest, Suisse, le 5<sup>e</sup> régiment de hussard et de dragons de Lorraine »<sup>117</sup>.

Un détachement suisse protégea le 17 janvier 1792 l'installation de Boissier, prêtre assermenté. Le 23 février un détachement zurichois de 50 soldats parti pour Sorgues sous le commandement du capitaine Brendli, « afin d'y arrêter 2 dragons du régiment de Lorraine, qui avaient assassiné un officier municipal et pour remettre la tranquillité et le bon ordre dans cette petite ville à 2 lieues d'Avignon »<sup>118</sup>. Il en revint le 29 du même mois. Ce bataillon quitta la ville le 1<sup>er</sup> mars pour Lyon où il arriva le 12, rejoignant dans cette ville le premier bataillon qui avait quitté Grenoble le 28 février précédent<sup>119</sup>.

#### L'INQUIÉTUDE AU SEIN DES RÉGIMENTS SUISSES AU PRINTEMPS 1792

Les régiments suisses, ne voulaient à aucun prix se rendre dans le sud de la France et la moindre rumeur à ce sujet les faisait frémir. Dans un envoi à Louis XVI du 20 mars 1792, Zurich s'inquiéta pour le régiment de Steiner prévu pour le sud-est où Ernst avait subi un « sort douloureux et non mérité ». Zurich ordonna en conséquence à son régiment d'attendre les explications du roi<sup>120</sup>.

Les Suisses ne pouvaient plus rien pour la Provence, abandonnée aux forces révolutionnaires. Le départ du régiment d'Ernst encourageait les jacobins à aller de l'avant, l'affaire d'Aix étant à ce titre une sorte de ballon d'essai. Le désarmement par le peuple d'un régiment suisse, rempart du pouvoir monarchique, est lourd de significations. La Révolution, écrit Barbaroux dans ses mémoires, « n'offre pas d'entreprise plus hardie »<sup>121</sup>.

Obliger des soldats suisses à se retirer du territoire français, revenait à ouvrir la porte au triomphe des sans-culottes, car le retrait du régiment bernois montrait clairement que plus aucune digue ne semblait en mesure de résister au flot révolutionnaire. Bien au contraire, l'établissement militaire suisse en France, devenu une cible mobilisatrice de choix pour les révolutionnaires, va paradoxalement contribuer à les placer sur l'orbite du pouvoir.

117. Journal de Coulet, fol. 79.

118. Zentralbibliothek Zürich : MMG 108, FOL. 62.

119. SHAT, YA 355, fol. 424.

120. AAEP, CP Suisse 425.

121. Cf. S. VIALA, *ouvr. cit.*, p. 222.

Le démantèlement, puis le rappel en Suisse du régiment d'Ern(e)st, cet élément allogène, symbole et soutien de la monarchie en Provence, marque de façon spectaculaire le début de l'œuvre de destruction de la royauté par les fédérés. Tout autant que le 20 juin, il représente une sorte de répétition générale pour la prise des Tuileries au 10 août et prélude au licenciement général des troupes suisses.

Jacques Guilhaumou a perçu la force symbolique de l'événement et combien « l'action énergique des Marseillais à Aix, le 26 février 1792, donne de la vie et de la force aux patriotes provençaux »<sup>122</sup>. Les jacobins purent conquérir Apt et Avignon, une fois que le régiment zurichois de Steiner eut quitté la ville le 2 mars, au grand dam des partisans de l'ordre. De même, à la fin mars, Marseille put soumettre Arles.

En désarmant le régiment d'Ernst, les Marseillais prennent de l'assurance et vont se croire invincibles, lorsque tout auréolés de la gloire des vainqueurs ils monteront à Paris. Au 10 août, ils penseront répéter le même scénario, mais là, à leur stupéfaction, d'autres Suisses se défendront. Le désarmement pacifique du régiment d'Ernst a en effet induit en erreur les Marseillais sur l'incapacité des soldats confédérées à leur résister. Cruelle méprise qui va entraîner la catastrophe du 10 août et le massacre d'environ 400 Gardes-Suisses !

## CONCLUSION

Le régiment d'Ernst devenu Watteville quitta la France le 16 juin 1792. Conformément au décret de licenciement général des troupes suisses, décrété le 20 août, le régiment de Sonnenberg fut licencié et ce, en deux temps en Lorraine. D'abord à Vic le 31 août, puis définitivement le 20 octobre 1792, à Marsal. Le régiment de Steiner attendit le 1<sup>er</sup> octobre pour être licencié à Colmar. Ne subsistaient plus en France que les restes du régiment de Salis-Marschlins stationné à Corte en Corse depuis 1788, officiellement licencié le 31 octobre 1792.

Ainsi finit cette étonnante présence de montagnards suisses tout au sud de la France. Les Helvètes eurent tout de même l'occasion de renouer avec Marseille. En 1812, le 2<sup>e</sup> régiment suisse y possédera un dépôt au fort Saint-Nicolas.

Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE

122. Jacques GUILHAUMOU, *Marseille en Révolution*, p. 83.